

SYNTHESE ET DEBATS : UN INVENTAIRE POUR L'EUROPE ?

Nathalie HEINICH,

Directeur de recherche au CNRS, Centre de recherches sur les arts et le langage, EHESS

Il y a une vingtaine d'années, si l'on m'avait dit que j'allais faire la synthèse d'une journée d'études consacrée au « PCI » – selon l'abréviation qui nous est devenue familière aujourd'hui –, j'aurais été bien étonnée, car j'en aurais immédiatement conclu que mes domaines d'études s'étaient considérablement modifiés, pour se tourner vers la science politique et l'histoire du parti communiste italien... De la labilité de nos références collectives...

Un bon objet pour les sciences sociales

Cette journée m'a fait mieux prendre conscience, tout d'abord, de l'intérêt sociologique de ce nouvel objet qu'est le « patrimoine culturel immatériel » ; et ce, à plusieurs titres.

En premier lieu, il s'agit d'un objet à l'état émergent, en cours de constitution : ce qui en fait un terrain de choix pour l'observation, parce que ses tenants et aboutissants y affleurent au grand jour, avant qu'ils ne se referment dans la « boîte noire » d'un objet devenu opaque à force de familiarité en même temps que d'institutionnalisation. De cet état encore mal cristallisé témoigne notamment l'étonnante polysémie dont cette journée nous a donné maints exemples, symptôme d'un certain polymorphisme : on a pu en effet utiliser indifféremment les termes d'« inventaire », « liste », « registre », « répertoire », « catalogue », « recensement »...

Deuxièmement, c'est un objet qui entre en résonance avec les avancées récentes des sciences sociales – à moins que ce soient ces avancées qui nous incitent à regarder cet objet à travers ces lunettes ? Toujours est-il que la notion de « patrimoine culturel immatériel » nous oblige à prendre en compte la dimension « intangible » de certains biens, comme disent les économistes, ou leur dimension « symbolique », pour employer un terme aujourd'hui sur-utilisé mais qui, néanmoins, a du sens ici. Par ailleurs, nous avons constaté avec l'intervention de Daniel Fabre à quel point le travail de tout inventaire relève moins de la « découverte » d'une réalité pré-existante au regard porté sur elle, que de l'« invention » – comme le suggère d'ailleurs le terme même d'« inventaire » – de cette réalité, grâce à ce regard : voilà une belle illustration de l'approche constructiviste en sciences sociales, qui a constitué l'une des principales avancées dans la dernière génération. Enfin, la consonance avec ce que nos disciplines produisent aujourd'hui de plus innovant se manifeste à travers l'importance de la question du prestige, sur laquelle Chérif Khaznadar a bien insisté en notant la différence, dans les règlements de l'UNESCO relatifs au patrimoine culturel immatériel, entre la « liste de sauvegarde », qui apporte des subventions, et la « liste représentative », qui apporte essentiellement une labellisation prestigieuse : nous sommes là au cœur de ce que le philosophe allemand Axel Honneth a appelé la « politique de la reconnaissance », et qui suscite aujourd'hui de passionnantes réflexions dans nos disciplines.

Troisièmement enfin, l'intérêt sociologique (ou ethnologique, si je peux me permettre de parler ici pour mes collègues) de cet objet est qu'il est profondément paradoxal – ce qui excite toujours la curiosité et l'imagination des chercheurs. C'est cet aspect paradoxal qui m'est apparu de plus en plus nettement au cours de cette journée, dans un certain nombre de « tensions axiologiques » – de contradictions entre valeurs – que je vais tâcher d'explicitier à présent. Elles sont d'autant plus intéressantes à observer que le propre d'une tension axiologique est qu'elle ne peut pas être pensée dans la logique du conflit entre le bien et le mal : en effet, elle oppose non pas un élément positif à un élément négatif, mais deux éléments également positifs – deux « valeurs » – quoique pratiquement inconciliables. Ce qui pose aux acteurs de difficiles problèmes de résolution des contradictions, mais offre au sociologue un terrain de choix pour l'explicitation des valeurs en présence...

Tensions axiologiques

La première tension constitutive du « patrimoine culturel immatériel » oppose le pôle de la science au pôle de l'administration : d'un côté, le monde de la recherche, qui constitue une protection symbolique, par les mots et les images ; de l'autre, le monde de l'action politique, qui permet une protection matérielle, par des mesures concrètes de sauvegarde. Cette tension existe aussi dans l'organisation française de la « chaîne patrimoniale » ; ainsi, à l'interface entre les deux pôles se situe l'Inventaire du patrimoine, qui tire l'approche à la fois administrative et esthétique des Monuments historiques vers une approche plus ethnologique. Remarquons toutefois que la tension entre ces deux pôles, qui depuis quarante ans déchire les chercheurs français de l'Inventaire du patrimoine, n'est pas une fatalité : nous avons vu avec l'intervention de Daniel Lauzon sur le cas du Québec comment un inventaire pensé d'abord comme un travail scientifique peut aussi comporter une dimension de transmission immédiate du savoir au public, par une information systématique, en direction des citoyens et de leurs représentants, sur les raisons pour lesquelles tel bien est protégé, et les éléments qu'il importe de préserver. C'est là, me semble-t-il, une orientation dont les concepteurs des inventaires du PCI pourraient s'inspirer pour faire en sorte que la science et l'administration puissent s'articuler entre elles, plutôt que de s'ignorer voire de s'opposer.

Une deuxième tension oppose, d'un côté, la nécessaire homogénéisation d'une notion destinée à concerner tous les pays, toutes les cultures et, de l'autre, l'inévitable diversité des objets susceptibles d'en relever, voire des conceptions dont ils font l'objet selon les contextes. D'un côté donc, une logique d'universalisation ou de globalisation du « PCI » ; de l'autre, une logique localiste – voire, nous y reviendrons, communautariste. Cette tension se mue, concrètement, en problème de méthode : comment élaborer une typologie commune ? Nous avons vu qu'il en existe, de fait, plusieurs. Reste à se demander s'il est possible de s'en tenir à un seul inventaire, ou s'il ne va pas falloir se résigner à accepter une pluralité d'inventaires du PCI mondial, pour tenir compte de la multiplicité des types d'objets concernés, et des types de conceptions élaborées à leur propos. Une liste commune peut-elle être autre chose que la somme des listes locales ? La question reste ouverte.

Une troisième tension est d'ordre non plus spatial, mais temporel : elle oppose en effet, d'un côté, le pôle de l'intemporalité, bien adapté à la valeur patrimoniale et, de l'autre, le pôle de la contextualité, inévitable dans toute opération d'inventaire, dont il a été amplement montré à quel point elle est tributaire du moment et du lieu de son effectuation. A la logique relativement pérenne du patrimoine s'oppose ainsi la logique relativement éphémère de son identification pratique, dont Daniel Fabre nous a donné une très parlante illustration en nous rappelant que si les inventaires ont une vie, ils ont aussi une mort. Va-t-il falloir créer des « cimetières » d'inventaires ? Et ne faudrait-il pas envisager la création, sous l'égide de l'UNESCO, d'une Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Inventorial... ?

Une quatrième tension croise, cette fois-ci, la dimension du temps avec celle de l'espace. Elle oppose en effet, d'un côté, le mouvant des pratiques et des processus que vise le PCI et, de l'autre, l'inévitable fixité des mots, des images, des objets à travers lesquels ces pratiques et ces processus peuvent se repérer, se décrire, se transmettre au-delà du lieu et du moment de leur activation. François Calame a parlé d'un « risque de réification », ou de « pétrification », tandis que Michèle Guelfucci, à propos des musiques traditionnelles corses, déclarait que « Nous ne souhaitons pas figer cette pratique ». Mais ce risque n'est-il pas inscrit dans la définition même du travail d'inventaire, sans lequel aucune patrimonialisation n'est possible ? Comment se passer d'une description, c'est-à-dire d'une inscription, par des mots, des chiffres, des images ? Et en même temps, comment produire des images d'une tradition orale ? « Le patrimoine matériel, c'est celui qu'on peut photographier », a-t-on fait remarquer. En photographiant une pratique, on la réduit, inévitablement, en la fixant, alors même qu'elle a pour propriété d'être mouvante. C'est là, me semble-t-il, une contradiction irréductible, au cœur de la notion même de PCI.

Mais ce n'est pas tout : j'ai repéré, à un certain moment de cette journée, une cinquième tension, non dite mais, me semble-t-il, très présente. Il était exactement 15h10, et nous écoutions Irina Balotescu nous parler du cas roumain : « Le terme de folklore est assez controversé », a-t-elle remarqué. On pourrait dire qu'ici, il l'est tellement que personne ne se risque à l'employer. Et pourtant : de quoi d'autre s'agit-il avec le PCI ? A l'heure du déjeuner, Chérif Khaznadar, à côté de qui j'avais la chance d'être assise, a bien voulu répondre aux questions dont je l'assailais. J'appris ainsi qu'à l'origine, le PCI concernait essentiellement le « spectacle vivant ». Or cette expression est récente : on ne l'employait pas ou guère dans les années 70. Je me suis donc demandée quel était le terme usité à l'époque ; et la

réponse est évidente : c'est celui de « folklore ». Sauf qu'il n'a plus du tout la cote chez les ethnologues et les anthropologues, pour des raisons propres à l'histoire de leur discipline. Mais les rituels, les chants traditionnels, les décors et costumes qui les accompagnent – qu'est-ce d'autre que notre bon vieux folklore, dont les traces muséifiables sont conservées dans les musées dits des « arts et traditions populaires » ? Le problème est que les pratiques, elles, sont par définition non muséifiables. Sauf à les muer en spectacles pour étrangers, c'est-à-dire à leur faire perdre ce qui fait le fondement de leur valeur, à savoir leur authenticité.

Et à ce propos, une dernière remarque sémantique : ce mot même d' « authenticité » semble connaître un destin analogue à celui de « folklore ». En effet, alors qu'il est au cœur de la démarche patrimoniale, il n'est guère utilisé par les spécialistes, qui semblent l'entourer d'une certaine suspicion, comme une valeur un peu illusoire, réservée aux profanes. Raison de plus pour en étudier les nombreux avatars...

Mais revenons à notre PCI, pour remarquer que toutes ces tensions axiologiques entraînent forcément des risques de dérives : dérives dans la définition, d'une part ; et dérives dans l'usage, d'autre part. Je vais essayer, pour finir, d'en esquisser les contours.

Risques de dérives dans la définition

Un premier risque de dérive dans la définition du PCI réside dans la porosité des frontières de la catégorie : compte tenu des multiples tensions qui le caractérisent, un grand flou est inévitable entre ce qui peut ou ne peut pas accéder à ce label, selon les contextes. De ce point de vue, les multiples stratégies d'entrée dans l'eldorado du PCI, de la part de pays souvent issus de ce que nous appelons naguère le tiers-monde, m'évoque irrésistiblement les candidats à l'immigration dans les pays du monde occidental, qui ne cessent de faire évoluer des critères d'admission jamais vraiment stabilisés, et profitent de la moindre incertitude pour les élargir à leur profit. Le risque bien sûr, comme pour toute catégorie ou entité considérée comme désirable, est d'en diminuer la valeur du fait qu'on augmente le nombre de ses bénéficiaires : tout privilège tire son prestige de sa rareté – y compris le privilège de la labellisation au titre du « patrimoine culturel immatériel » mondial.

Un second risque de dérive dans la définition est le passage de l'« allographique » à l'« autographique », selon l'utile distinction établie par le philosophe américain Nelson Goodman. Je m'explique. Une œuvre d'art autographique réside dans un objet unique, dont la reproduction n'a que peu ou pas de valeur : c'est typiquement le cas de la peinture et de la sculpture. L'œuvre allographique, elle, réside dans l'ensemble infini des matérialisations ou des représentations auxquelles elle peut donner lieu, sans perte de valeur : c'est le cas de l'œuvre littéraire, reproduite sous forme de livres, et de l'œuvre musicale ou de l'œuvre théâtrale, représentées lors de concerts ou de spectacles qu'on peut multiplier indéfiniment. Originellement, le PCI relève des œuvres allographiques, comme l'indique le terme même d'« immatériel » : rituels, danses traditionnelles, chants, cérémonies, relèvent typiquement du « spectacle vivant ». Mais le problème, évoqué plus haut, de la fixation de ces œuvres nécessairement mouvantes dans le cadre du processus de patrimonialisation, pousse à tirer l'allographique vers l'autographique, c'est-à-dire les pratiques vers les objets : d'une cérémonie, on retiendra les instruments, les costumes, les parures, bref tout ce qui peut se photographier aisément, se transporter, se conserver, se muséifier.

A l'intérieur de cette inévitable dérive autographique, on peut encore distinguer deux directions différentes : d'une part, ce que j'appellerais la dérive « ATP », privilégiant les objets en trois dimensions, exposables dans un musée ; d'autre part, la dérive « AOC », privilégiant les produits, les appellations (le camembert de Normandie, la clairette de Die). Dans l'un et l'autre cas, on s'éloigne du processus ou de la pratique pour aller vers la chose, matérialisée dans un objet unique ou labellisée dans un ensemble de produits identiques. Mais l'on s'éloigne de ces productions du « folklore » qui, initialement, devaient bénéficier de la protection « PCI ».

Risques de dérives dans l'usage

Après les dérives dans la définition, pointons pour finir les risques de dérives dans l'usage de la labellisation PCI. Elles relèvent toutes d'une instrumentalisation du dispositif inventé par l'UNESCO.

Un premier risque de dérive dans l'usage est le communautarisme, avec l'utilisation du label PCI pour privilégier le « Nous » par rapport aux « Eux », en militant, au mieux, pour la diversité culturelle (c'est la version *soft*), au pire, pour l'indépendantisme (c'est la version *hard*). Cette dérive est d'autant plus

inscrite dans le projet lui-même que, comme l'ont bien souligné Chiara Bortolotto et Sylvie Grenet, il existe dans les textes une circularité entre la définition du PCI, basée sur la notion de communauté, et la définition de la communauté, basée sur le PCI.

Un deuxième risque de dérive dans l'usage est la chasse aux subventions, compréhensible certes, mais qui tend à dévoyer quelque peu la noble cause de la protection du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Marc Jacobs nous en a régalié d'un savoureux exemple, avec le Centre flamand pour l'étude de la culture populaire et la demande de reconnaissance du carnaval comme une forme de culture.

Enfin, un troisième risque de dérive dans l'usage est l'abandon d'une logique de sauvegarde au profit d'une logique de prestige : Chérif Khaznadar nous a clairement expliqué comment la première relève de la « liste de sauvegarde », seule assortie de subventions, donc visant à une protection réelle, tandis que la logique de prestige relève de la « liste représentative », purement honorifique puisqu'elle ne confère qu'une labellisation au titre du PCI. Toutefois le prestige est toujours susceptible d'engendrer des profits bien matériels, grâce au tourisme, que peuvent attirer les manifestations ou productions estampillées PCI : c'est ce que j'appellerais volontiers le « syndrome du chichi-fregi », autrement dit l'usage inauthentique (car marchand et touristique) de l'authenticité – pour reprendre un exemple proposé par Marceline Brunet et Claudie Gontier à propos du quartier de l'Estaque à Marseille.

Risques de perte du PCI

En conclusion, il me semble que le PCI – cette toute jeune création du vénérable UNESCO – court, à peine né, le risque de se perdre, non par manque d'intérêt mais, au contraire, par des extensions ou des usages abusifs, qui le videraient de sa définition et de son sens. Il risque en effet, tout d'abord, d'être victime de son succès, comme en témoigne la longue liste des prétendants au titre. Et il risque également d'être victime de la contradiction, constitutive de son identité, entre la logique de sauvegarde, propre à toute patrimonialisation, et l'immatérialité, dont procède sa définition même.

Comment administrer, inventorier, fixer, reproduire, décrire etc., ce qui est de l'ordre de la pratique mouvante, du processus, de la représentation contextualisée ? A cette question finale, je serais tentée d'apporter une réponse lapidaire : à patrimoine immatériel, sauvegarde immatérielle. En d'autres termes : l'enquête ethnologique et le travail d'inventaire ne sont-ils pas, logiquement, le seul mode de conservation réellement praticable du patrimoine culturel immatériel ?